

RENTÉE SCOLAIRE APPEL À LA VIGILANCE



LA SÉCURITÉ DES ÉCOLIERS : DES RÈGLES À RESPECTER

Encore trop souvent, on observe des infractions en matière de sécurité routière qui compromettent la sécurité des enfants dans les zones scolaires, agissez avec prudence et respectez les règles de sécurité.

POSTE DE QUARTIER

**À PIED OU EN VOITURE,
IL EST IMPORTANT D'ÊTRE
PRUDENT EN TOUT TEMPS
POUR LES ENFANTS.**

Montréal 

Version octobre 2017

INFRACTIONS

LES PLUS SOUVENT COMMISES



PIÉTONS

	AMENDE	POINTS
Ne pas se conformer aux feux pour piétons installés à une intersection.	48 \$	—
Ne pas se conformer aux feux de circulation lorsqu'il n'y a pas de feu pour piétons.	48 \$	—
Traverser un chemin public ailleurs qu'à l'intersection ou au passage pour piétons qui se trouvait à proximité.	48 \$	—



AUTOMOBILISTES

	AMENDE	POINTS
Conducteur d'un véhicule routier en mouvement ne portant pas correctement la ceinture de sécurité dont est équipé son siège.	127 \$	3
Passager d'un véhicule routier en mouvement ne portant pas correctement la ceinture de sécurité dont est équipé son siège.	127 \$	3
Conduire un véhicule routier dont un passager de moins de 16 ans ne porte pas correctement la ceinture de sécurité dont est équipé son siège.	127 \$	3
Conduire un véhicule routier dont un enfant de moins de 63 cm en position assise n'est pas installé dans un ensemble de retenue ou un coussin d'appoint.	127 \$	3
Conducteur d'un véhicule routier qui dépasse ou croise un autobus affecté au transport des écoliers dont les feux rouges intermittents sont en marche.	311 \$	9
Ne pas céder le passage à un piéton déjà engagé dans une intersection.	169 \$	2
Immobiliser son véhicule de manière à nuire à la circulation (ex. : stationner en double).	63 \$	—
Stationner son véhicule dans une zone de débarcadère.	63 \$	—
Conducteur d'un véhicule routier n'obéissant pas aux signaux d'un brigadier scolaire qui dirige la circulation.	169 \$	3
Conducteur d'un véhicule routier dont le pare-brise et les vitres ne sont pas libres de toute matière pouvant nuire à la visibilité du conducteur (ex. : neige).	169 \$	—

